

**PROCÈS-VERBAL DE LA 74^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

7 DÉCEMBRE 2010, À 13 H 30

Adopté tel que rédigé à la séance du 22 mars 2011

Procès-verbal de la 74^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 7 décembre 2010, à 13 h 30, à la salle 5.15 du Tribunal administratif du Québec situé au 575, rue Saint-Amable, 5^e étage à Québec. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents : M. Normand Bolduc, président du Conseil

M^e Jean-François Clément

M^e Monique Corbeil

M^e Robert Côté

M^e Suzie Ducheine

M^e Lucie Le François

M^e Louis Morin

M. Antoine Roumi

M^e Alain Turcotte

Sont aussi présentes : M^e Nathalie Lachance, adjointe au président
M^e Rosgarys Mercado, agente de recherche en droit

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Il souligne l'arrivée de M^e Robert Côté, président de la Commission des relations du travail, à titre de nouveau membre du Conseil. Monsieur Bolduc résume brièvement la carrière de M^e Côté et il lui souhaite la bienvenue.

2. Assermentation des nouveaux membres du Conseil

Le président du Conseil reçoit le serment de M^e Robert Côté. Le gouvernement a procédé, le 2 décembre 2010, à la nomination de M^e Côté à titre de président de la Commission des relations du travail.

Un exemplaire de son document d'assermentation est remis au nouveau membre.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur Bolduc demande que soit ajouté le point 7.1 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 486 » après le point 7.

Sur la proposition de M^e Suzie Ducheine, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

4. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 14 septembre 2010

Au point 7.2 du procès-verbal de la séance publique du 14 septembre 2010, tout de suite après le nom de M^e Louis Morin, les mots « (pour les séances des 7 décembre 2010 et 21 mars 2011) » doivent être ajoutés.

De plus, au paragraphe suivant, la phrase « Il est également prévu que M^e Louis Morin sera remplacé par un membre représentant le public. » doit être ajoutée à la fin.

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, dûment appuyée, il est résolu d'approuver tel que modifié le procès-verbal de la séance publique du 14 septembre 2010.

5. Rapport du président

5.1 Entrée en fonction de la nouvelle agente de recherche en droit

Monsieur Bolduc informe les membres que madame Valérie Roy a quitté ses fonctions le 18 octobre dernier. Elle est remplacée par madame Rosgarys Mercado, qui est entrée en fonction le 24 novembre dernier. Monsieur Bolduc résume la carrière de Maître Mercado.

5.2 Nominations de nouveaux membres

Monsieur Bolduc informe les membres des récents développements à ce sujet.

5.3 Entretien avec les membres de la Commission des lésions professionnelles

Monsieur Bolduc informe les membres qu'il a rencontré les membres de la Commission des lésions professionnelles le 1^{er} décembre 2010 à Montréal. Son objectif était de mieux faire connaître le Conseil et son rôle dans le soutien de la confiance du public envers la justice administrative.

Des rencontres similaires sont à prévoir avec les commissaires de la Commission des relations du travail et les membres du Tribunal administratif du Québec.

6. Sujets d'information

6.1 Formation continue obligatoire des avocats

M^e Nathalie Lachance informe les membres que le 8 novembre dernier, le Conseil de la justice administrative a fait parvenir aux régisseurs de la Régie du logement et aux membres du Tribunal administratif du Québec qui étaient présents à la formation intitulée « Guide de procédures des enquêtes par un comité d'enquête » dispensée les 17 et 18 juin derniers, une attestation de participation. La durée reconnue par le Barreau du Québec est d'une heure.

6.2 Revue de presse

M^e Rosgarys Mercado présente aux membres la mise à jour du recueil *Information juridique – Sélection de jurisprudence reliée aux activités du Conseil* Volume 2.

Elle résume la décision rendue dans l'affaire Conseil de la magistrature du Québec c. DuBois, 2010 QCCA 1864.

M^e Mercado commente également certains articles de presse touchant des sujets relatifs aux activités du Conseil.

7. État et suivi des dossiers de plaintes et informations de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 22 novembre 2010, a été distribué aux membres avant la séance. 25 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2010-2011 pour un total de 37 plaintes, dont 11 en traitement.

Il y a un dossier d'enquête actuellement actif. Il porte le numéro 2010 QCCJA 488.

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance ce matin : il y avait 10 dossiers de plainte inscrits à l'ordre du jour. Une plainte a été déclarée recevable et neuf plaintes ont été déclarées irrecevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 475, 480, 482, 483, 484, 485, 487, 489 et 490.

7.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2010 QCCJA 486

Dossier n^o 486 :

N ^o de dossier CJA :	486
Nom de la plaignante :	Madame Madeleine Rheault
Nom du régisseur qui fait l'objet de la plainte :	M ^e Jacques Cloutier
Tribunal :	Régie du logement

Lors de sa séance de ce matin, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par madame Madeleine Rheault, contre M^e Jacques Cloutier, régisseur à la Régie du logement. En conséquence, conformément à l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative*, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargés de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 15 juillet 2010 madame Madeleine Rheault, porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre le régisseur Jacques Cloutier de la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* (L.R.Q., chapitre R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un régisseur, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., chapitre J-3), compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 7 décembre 2010, la plainte portée par madame Madeleine Rheault contre le régisseur Cloutier a été déclarée recevable au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 6^o et 9^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative*, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 8^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative* ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie du logement après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Antoine Roumi, appuyée par M^e Jean-François Clément, il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 15 juillet 2010 par madame Madeleine Rheault contre M^e Jacques Cloutier au regard notamment des articles 2, 3, 6 et 8 du *Code de déontologie*

des régisseurs de la Régie du logement, D. 1200-2002 du 9 octobre 2002, (2002) 134 G.O. II, 7350, [R.R.Q., chapitre R-8.1, r.0.2], quant aux devoirs du régisseur d'assurer le bon déroulement de l'audience, d'exercer ses fonctions avec honneur et dignité, d'être impartial et objectif ainsi que d'avoir un comportement approprié à l'égard de tous, sans discrimination, dans le dossier portant le numéro 16 090629 004 G.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Lucie Le François, membre du Tribunal administratif du Québec, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Monsieur Normand Bolduc, membre représentant le public et président du Conseil de la justice administrative;
- M^e Chantale Bouchard, régisseuse à la Régie du logement.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Bouchard, M^e Luce De Palma, régisseuse à la Régie du logement, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

8. Formation d'un nouveau Comité de relecture

Monsieur Bolduc informe les membres qu'un nouveau Comité de relecture des décisions doit être formé.

Sur la proposition de M^e Jean-François Clément, dûment appuyée, il est résolu qu'un nouveau Comité de relecture soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- M^e Lucie Le François;
- M^e Alain Turcotte.

9. Suivi des dossiers d'enquête

Un dossier d'enquête est présentement ouvert. M^e Nathalie Lachance présente un suivi de ce dossier.

- **Dossier n° 488**
Président : M^e Luc Harvey

M^e Lachance informe les membres des récents développements dans le dossier d'enquête présidé par M^e Harvey.

10. Modification à la composition du Comité d'enquête 488

Monsieur Bolduc informe les membres du Conseil que, pour des raisons personnelles, M^e Luce Boudreault s'est retirée du Comité d'enquête 488 le 19 novembre dernier.

Le même jour, M^e Marie Beaudoin a acceptée avec plaisir de remplacer M^e Boudreault.

M^e Beaudoin était désignée membre substitut du comité d'enquête sur le procès-verbal de la séance du Conseil du 14 septembre dernier.

11. Suggestion de modification au calendrier

M^e Jean-François Clément suggère de modifier le calendrier des prochaines séances du Conseil afin de déplacer au 8 juin 2011 la séance qui est prévue pour le 7 juin 2011.

Avec l'accord des membres, le calendrier est modifié en conséquence.

12. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

22 mars 2011 à 9 h 30 à Montréal
8 juin 2011 à 13 h 30 à Québec
13 septembre 2011 à 9 h 30 à Montréal
6 décembre 2011 à 13 h 30 à Québec

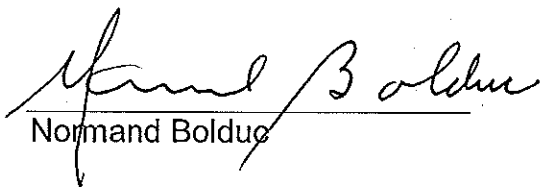
13. Questions diverses

Aucun sujet n'a été abordé sous cet item.

14. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 14 h 15.

Le président du Conseil de la justice administrative,


Normand Bolduc